GT 22 février 2013

Solidaires

Mesures catégorielles, promotions internes : vers une nouvelle régression ?













Un groupe de travail ministériel consacré aux mesures catégorielles (promotions internes, mesures indemnitaires ciblées) était prévu le vendredi 22 février. L'enjeu est d'importance, car il concerne notamment le volume des promotions internes (promotions entre grades d'un même corps A, B et C ou promotions d'un corps à l'autre : C en B, B en A...).

Rappelons que le précédent gouvernement avait pris des engagements sur la période 2012-2014 mais que l'actuel gouvernement n'avait pas respecté cet engagement et avait revu à la baisse le volume de promotions d'un grade à l'autre d'un même corps.

Pour 2013, l'inquiétude porte sur le volume global des promotions internes. L'inquiétude est d'autant plus vive qu'après les mauvaises nouvelles de 2012, certaines CAP de listes d'aptitude de C en B et de B en A ont été repoussées faute d'arbitrage ministériel sur les possibilités de promotions (à la DGFiP par exemple).

La fédération Solidaires finances est intervenue sur plusieurs points.

Dénonçant un projet du Ministère inacceptable, nous avons tout d'abord rappelé les engagements du précédent ministre. Ceux-ci portaient sur la période 2012-2014. Ils n'ont pas été respectés en 2012 et les premières annonces pour 2013 montrent que le projet du ministère s'apprête à réduire les taux de promotions internes (notamment les promotions entre grade d'une même catégorie) en 2013. Entre 2011 et 2013, la baisse s'annonce sans précédent : de nombreux agents ont été écartés d'une promotion interne en 2012, ils devraient être encore plus nombreux en 2013 si le projet de l'administration demeure en l'état.

Nous avons demandé que l'accès au 8ème échelon de la catégorie C des agents administratifs décontingenté (une revendication historique de Solidaires qui a enfin aboutie) soit rapidement mis en œuvre et qu'il ne pèse pas budgétairement sur les autres promotions internes. Nous sommes également revenus sur le correctif ede B en A pour demander que le nouveau texte corrigeant les injustices sorte rapidement.

Nous avons dénoncé le faible volume des promotions internes. Même les catégories C et B ne sont pas épargnées, alors que le Premier Ministre avait déclaré qu'un effort devait être fait pour réduire les écarts de rémunération et que la Ministre de la fonction publique avait déclaré que la catégorie C posait problème vu la faiblesse des rémunérations. Nous avons précisé qu'alors que le gouvernement avait ouvert le chantier de l'égalité hommes/femmes, la baisse des promotions internes de certaines catégories d'agents très féminisées allait pénaliser les femmes, sans pour autant avantager les hommes.

Nous avons également demandé que le volume de promotions internes (promotions entre grades d'une même catégorie ou d'une catégorie à l'autre) soit au minimum fixé au niveau des engagements du précédent ministre et, qu'en outre, un effort particulier soit fait en faveur des catégories d'agents les moins payés pour réduire les écarts de rémunération.

Nous avons exigé que des décisions favorables soient rapidement prises en matière de promotions internes, et ce afin de tenir compte de la hausse de la technicité et des qualifications des agents des ministères économiques et financiers. En outre, ces décisions doivent être rapides pour donner de la visibilité et éviter de graves difficultés en termes de gestion des agents (le nombre de promotions internes influant sur les mutations par exemple).